



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 04 DEC. 2018



Le Ministre de l'Économie  
à  
Monsieur le Ministre aux  
Relations avec le Parlement

**L-2450 LUXEMBOURG**

Réf. : Co/QP28-02/JM-rg

**Objet:** Question parlementaire N° 28 du 14 novembre 2018 de Monsieur le Député  
Laurent Mosar et de Monsieur le Député Claude Wiseler

---

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous  
rubrique.

Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : [judith.meyers@eco.etat.lu](mailto:judith.meyers@eco.etat.lu)

**Réponse de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Etienne Schneider, à la question parlementaire nr 28 du 14 novembre 2018 de MM. les députés Claude Wiseler et Laurent Mosar**

---

Le prix de la transaction concernant le terrain dans la zone industrielle « Wolser » à Fage est compris dans la fourchette des valeurs convenues entre le ministère de l'Economie et le comité d'acquisition du ministère des Finances. Il s'agit d'une valeur réelle puisque proche de valeurs connues pour des transactions similaires dans la région en question.

La transaction est le résultat d'une négociation entre le gouvernement et Fage qui, disposant des ressources financières nécessaires, a souhaité devenir propriétaire du sol. C'est exceptionnel dans la mesure où la plupart des investisseurs industriels, préfèrent en effet investir leurs moyens dans l'outil industriel et la technologie, et choisissent dès lors plutôt la mise à disposition du terrain limitée dans le temps, moyennant droit de superficie.

Le compromis de vente signé entre l'Etat et l'entreprise Fage prévoit un droit de préemption dans le chef de l'Etat, au cas où Fage souhaiterait aliéner ce terrain industriel.